

**Iriscare**

Département Politique des établissements de soins

À l'attention des centres non-résidentiels agréés ou subventionnés par la COCOM

Bruxelles, 29/05/2020

**Objet : COVID-19 (coronavirus) – Consignes de réouverture aux centres non-résidentiels tels que les services d'aide à domicile, centre de soins de jour pour personnes âgées, centre de jour pour personnes handicapées, centres de revalidation, activités de la vie journalière agréés ou subventionnés par la COCOM**

---

Mesdames, Messieurs,

Suite aux décisions du Conseil National de Sécurité ce 24 avril 2020, un déconfinement progressif des institutions agréées et subventionnées par la COCOM peut débuter à partir de ce 18 mai 2020. Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes directrices permettant une reprise des activités dans les différents types d'institutions non-résidentielles bruxelloises (excepté les centres de jour pour personnes âgées). En fonction de l'évolution de la situation les mesures pourront être adaptées.

L'ensemble des mesures détaillées dans cette circulaire doivent être mises en place tout en respectant la loi sur le bien-être et la réglementation en matière d'organisation et des horaires de travail. Afin de vous aider dans la mise en œuvre des directives de la présente circulaire, n'hésitez pas à faire appel aux compétences du conseiller en prévention, du service externe de prévention et de protection au travail (médecine du travail) et aux organes internes de concertation.

## **1. Principes généraux**

### **1.1 - Mesures de prévention**

Etant donné que vos bénéficiaires constituent un groupe à risque pour les infections, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes, préconisées par le SPF Santé publique pour freiner la propagation du virus :

- Se laver **régulièrement** les mains avec de l'eau **et du savon** fournis par l'établissement :
  - Avant et après un contact avec un bénéficiaire;
  - Avant une manipulation simple ou invasive;
  - Avant un repas;
  - Après s'être rendu aux toilettes;
  - Après un contact avec l'environnement direct du bénéficiaire;

- Après avoir retiré ses gants;
- Suite à un contact accidentel avec des fluides corporels, du sang ou des muqueuses;
- Il est important de faire attention au séchage complet des mains. Pour ce faire, il convient d'utiliser une serviette jetable (en papier).
- Supprimer les contacts rapprochés (se donner la main, s'embrasser...);
- Ne pas se toucher le nez, les yeux, la bouche;
- Garder dans la mesure du possible une distance interpersonnelle de 1,5 mètres au minimum. Si ceci n'est pas possible le port du masque est obligatoire. Iriscare peut vous fournir des masques en tissus pour votre personnel et vos résidents. Les demandes doivent être faites à [facility@iriscare.brussels](mailto:facility@iriscare.brussels). Les visiteurs doivent se présenter avec leur masque. Un petit stock de masques jetables peut vous être fourni afin que vous puissiez en donner aux visiteurs qui n'en auraient pas;
- Utiliser **toujours** des mouchoirs en papier ; un mouchoir ne s'utilise qu'**une seule fois** : il convient de le jeter directement après usage dans une **poubelle fermée**;
- Si vous n'avez pas de mouchoir en papier à portée de main, **éternuez ou tousez dans le pli du coude**;
- Après avoir toussé ou éternué, il faut se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide. Il faut également se sécher les mains avec des serviettes en papier ou un linge propre (à usage unique);
- Éviter les contacts étroits avec toute personne présentant des symptômes de maladie respiratoire;
- Rester à la maison en cas de signes de maladie respiratoire.

## 1.2 Mesures d'hygiène supplémentaires et de distanciation physique

- Mesurez la température corporelle deux fois par jour de votre personnel et des bénéficiaires;
- Le port du masque est vivement conseillé :
  - Pour tous les membres du personnel tout au long de la journée de travail;
  - Pour tous les bénéficiaires tout au long de la journée.
  - Si, pour des raisons pratiques/médicales, le port d'un masque buccal n'est pas/peut être difficilement applicable (par exemple, dyspnée sévère, syndrome de Tourette, anomalies neurologiques, ...), le masque buccal peut être remplacé par une coquille ou un "écran facial".
  - Lignes directrices pour l'utilisation d'un masque en tissu :
    - Les masques portés doivent être conservés dans un sac en papier ou en tissu jusqu'à ce qu'ils puissent être lavés;
    - Se laver les mains avant et après la manipulation du masque;
    - Le masque doit être lavé à 60°C pendant au moins 30 minutes. Il est recommandé d'utiliser un détergent doux.
  - Lignes directrices pour l'utilisation d'un écran facial :
    - Le bouclier doit être nettoyé quotidiennement;
    - Se laver les mains après le nettoyage.
  - L'usage des gants est recommandé pour le personnel qui donne des soins aux bénéficiaires tout au long de la journée, surtout en cas de contact avec les fluides corporels ou en cas de mesure d'isolement. Les gants doivent être jetés dans une

poubelle fermée après chaque utilisation. Si les gants sont maintenus toute la journée le virus peut se propager partout. Le virus est très résistant sur les surfaces lisses;

- Les mains doivent être lavées avant de mettre les gants et après les avoir retirés;
- Une hygiène irréprochable des mains est plus importante que le port de gants qui peut offrir un faux sentiment de sécurité;

### 1.3 - En ce qui concerne le nettoyage

- Aérer régulièrement les locaux. Evitez d'utiliser des ventilateurs individuels susceptibles de propager le virus;
- Nettoyer et désinfecter plus régulièrement les surfaces fréquemment touchées, le matériel utilisé et les points stratégiques du bâtiment (poignées de portes, téléphones, vaisselle, vêtements, ascenseurs, rampe...) avec une solution de chlore d'au moins 1 000 ppm. Plus particulièrement : les ascenseurs, les bains et sanitaires communs, la cuisine, ainsi que les fauteuils roulants (portez une attention particulière aux équipements de protection appropriés, aux produits de nettoyage et aux instructions destinées aux travailleurs chargés du nettoyage);
- Utiliser pour chaque pièce au moins un chiffon propre et de l'eau (savonneuse) propre;
- Laver chaque jour les chiffons et matériels de nettoyage « contaminés » à la température la plus élevée possible, et les sécher dans le sèche-linge;
- Accordez une attention particulière aux distributeurs automatiques, y compris dans les zones de repos et de pause déjeuner et dans les zones réservées aux bénéficiaires;
- Faites également attention à l'hygiène et au nettoyage des smartphones, des tablettes, des claviers et des souris d'ordinateur.

## 2 - Organisation pratique

- Prévoir un espace suffisant afin de respecter les règles de distanciation physique (maximum 1 bénéficiaire par 4m<sup>2</sup>);
- Il est important de garantir une distanciation physique (1,5 mètres) entre chacun. Nous comprenons qu'en raison des nombreux profils des bénéficiaires, il n'est pas toujours facile de respecter strictement ces recommandations. Nous vous demandons néanmoins d'essayer au maximum d'y répondre. Afin de vous y aider, des adaptations dans la gestion du mobilier, dans la circulation entre les pièces, dans l'affectation de certains locaux peuvent être nécessaires;
- Le travail doit, si possible, être effectué en silos (les mêmes bénéficiaires en contact avec le même personnel). Étant donné qu'il est conseillé de porter un masque buccal tout au long de la journée, il n'est pas nécessaire de procéder à des tests pour le recrutement de nouveaux membres du personnel ou l'admission d'un nouveau patient;
- Ne peuvent temporairement pas être accueillis dans le centre :
  - Les bénéficiaires COVID-19 suspectés ou confirmés (Les personnes présentant des symptômes de COVID-19 doivent rester chez elles ou quitter l'établissement dès que possible et contacter leur médecin traitant. Si un bénéficiaire n'a pas de médecin généraliste il peut contacter le numéro 1710);

- Les personnes qui ont été en contact avec un bénéficiaire COVID-19 confirmé pendant une période de 14 jours depuis le dernier contact;
- Les personnes qui développent des symptômes comme définis par Sciensano doivent rester chez elles ou quitter l'établissement dès que possible et contacter leur médecin traitant.
- Si elles n'ont pas de médecin, les personnes citées ci-dessus peuvent être réintégrés dans le centre si :
  - 7 jours se sont écoulés depuis le premier jour des symptômes (si symptomatique depuis un test positif) dont au moins 3 jours sans fièvre;
- Au moins 14 jours se sont écoulés après l'apparition des premiers symptômes ou 14 jours après le prélèvement d'un test COVID-19 positif (Pour les cas graves - hospitalisation),

### 3 - Test & trace

- Le tracing dans la collectivité doit être fait par la collectivité même. Si l'un des membres du personnel ou des patients est diagnostiqué avec COVID-19 :
  - L'institution sera invitée à dresser une liste de tous les patients à risque élevé et à faible risque. Le risque sera déterminé sur la base des directives Sciensano les plus récentes;
  - L'institution sera invitée à contacter les personnes qui ont été en contact avec le membre du personnel ou le patient malade.
- Le tracing en dehors de la collectivité est fait par le call center. Un opérateur appellera la personne malade afin de lui demander la liste de ses contacts récents. Si la personne malade n'est pas encore mesure de le faire, elle peut demander à une personne de confiance de le faire pour elle.
- Le testing-tracing se fera en respectant les règles RGPD. Les procédures seront précisées dans une prochaine circulaire.

#### **Plus d'informations :**

Les règles de précaution établies par les autorités fédérales restent toujours d'application.

Pour toute question du grand public, appelez le numéro suivant : 0800/14689.

Pour les professionnels de vos institutions, les informations se trouvent sur les sites <https://covid-19.sciensano.be/fr> (SCIENSANO).

Les informations spécifiques à Bruxelles ainsi que des FAQ's, des affiches et outils de communication (spots, modules d'information pour publiques spécifiques, banner, ... ) dans plusieurs langues sont disponibles sur le site [www.iriscare.brussels](http://www.iriscare.brussels) et [www.coronavirus.brussels](http://www.coronavirus.brussels).

Tania DEKENS  
Fonctionnaire Dirigeant